

Affaire Théo: la Justice pourrait abandonner la piste du viol... pour celle des violences volontaires!

écrit par Lou Mantély | 24 mai 2018



Je suis certain que vous languissiez d'entendre des nouvelles de notre Théo Luhacaca national. Joie en la demeure : voici que *Le Parisien* s'est procuré des extraits de la confrontation de février dernier avec les policiers et la juge d'instruction.

<http://m.leparisien.fr/faits-divers/affaire-theo-revelations-sur-la-confrontation-avec-les-policiers-22-05-2018-7729941.php>

« Il résulte que (Théo n'a) pas fait mention d'un suivi régulier par un chirurgien ni même un médecin traitant », affirme la juge Béatrice Fay. Curieux, pour quelqu'un qui se plaignait de ne plus pouvoir s'asseoir et dont les frais sont à 100% pris en charge par le contribuable.

Contribuable qui attend toujours des éclaircissements sur la potentielle escroquerie montée par le chouchou de Hollande et sa bienveillante fratrie.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/le-frere-de-theo-bientot-convoque-pour-des-soupcons-d->

escroquerie-22-05-2018-7729950.php

Mais, recentrons le débat sur la partie qui nous intéresse, à savoir le postérieur de l'Aulnaysien.

« Je devais prendre rendez-vous pour la radio, mais j'ai eu un empêchement. » Comme lorsqu'il a été interpellé par la police, le jour des « faits » : il se serait rendu sans résistance, mais il avait sans doute, ce jour-là aussi, un empêchement. Les policiers de nos banlieues sont décidément de bien vilains impertinents.

Voilà plus d'un an que Théo porte une poche de stomie. « Habituellement, le rétablissement de la continuité (NDLR : du circuit intestinal) se fait dans des délais plus courts », s'étonne la juge, citant un rapport d'expert. Sans cela, insiste-t-elle, impossible « d'évaluer une éventuelle infirmité permanente ».

Or, ce critère est indispensable pour déterminer si les policiers risquent les assises ou le tribunal correctionnel.

On serait presque tenté de croire que le fameux « empêchement » invoqué par cette victime du monde moderne résulterait en une volonté bien ancrée de garder cette affaire dans l'ombre, au fond du caleçon. Mais nous ne sommes peut-être que de mauvaises langues aux tendances coprophiles.

L'insistance de la magistrate a eu son effet : selon nos informations, Théo a rendez-vous lundi prochain pour se faire retirer sa poche.

Ne doutons pas que sa vidange inondera toute cette affaire de vérité.

Concernant les contradictions entre la première version des faits produite par Théo et les vidéos, l'intéressé se défend de tout mensonge : « Je n'étais pas en état de faire cette audition, j'étais sous morphine ». C'est drôle, je pensais qu'il existait des drogues moins chères et moins dangereuses, dans le 9-3, pour faire passer la douleur. Mais il est vrai qu'elles ne sont pas encore remboursées par les travailleurs français.

Résultat des courses : **la « Justice » pourrait enfin abandonner les accusations de viol. Mais ce n'est jamais que**

pour « explorer la piste des violences volontaires ».

Il y a certains trous dont on ne sort pas si facilement !